

En l'année Claude et Voutoune  
Conseillers du Roy en son conseil Intendant  
de la Justice police et Finances de la  
nouvelle France. La Requête présentée  
par Jean Cusson Intendant à ce qu'il nous  
plu le recevoir en la charge de procureur  
fiscal. Notaire et greffier en la Ville  
du Cap de la Magdelaine dont il a  
été pourvu par le Raveind pour  
Suppléer aux missions de la Compagnie  
de Jesus. en la nouvelle France, nostre  
Ordonnance au bas d'icelle par laquell  
devoit Informé de ses Vie Mœurs  
Religion Catholique Apostolique et  
Romaine affection et fidelité au service  
du Roy. Information du Joudhies Com  
Considéré, Nous AVONS Jugé ladicte  
Information bonne et valable Et l'avons  
receu l'edit Cusson en la charge du pro.  
fiscal et de greffier conjointement de ladi.  
signifié. Sans liva a consequence et  
accuse du grand procureur Capable  
qui sont en ce pays, et sans greffier  
le Joudhies en tel cas requise. Et quand

163826D

39838

a celles de notaire. Nous auons  
ordonné que par provision Il exerce  
lad. Charge en qualité de notaire Royal  
En son auvenement Suivant nostre Jugement  
du . . . . . d'icelle que nous auons  
declaré Commun avec luy, fait à  
Quebec le seize Avril mil six Cent  
soixante et neuf. 1.

Prouuoué par



Par Mond. Saigneur Intendant  
Boucherat

M a été vendue par J.P.  
Bedard.

Le S<sup>r</sup>. Cusson Notaire Royal  
procureur et greffier du Sup  
Les provisions par Mr  
Bouevoue subsecul  
Le 16 Avril 1669

Bonne nuit de bonne

# LE GREFFE DU NOTAIRE

"La Presse" JEAN CUSSON

19 Oct. 1903

## RETROUVE PAR M. MEILLEUR-BARTHE, AUX ARCHIVES DE TROIS-RIVIERES.

Depuis un grand nombre d'années, les amateurs de recherches historiques et généalogiques cherchaient en vain le greffe du vieux notaire Jean Cusson, qui vécut et pratiqua au Cap de la Madeleine, de 1656 à vers 1680. Qu'étaient devenues ces vieilles reliques du passé ? Ni Mgr Tanguay, ni M. Benjamin Suète ne purent consulter ce greffe qui leur eut pourtant été d'un secours précieux dans leurs travaux. Les registres du Cap, de 1640 à 1672 étant perdus, les actes de Jean Cusson devenaient à peu près la seule ressource pour identifier plusieurs des premiers colons établis au Cap de la Madeleine.

Ces actes, grâce aux patientes recherches de M. Meilleur-Barthe, conservateur des archives au greffe de Trois-Rivières, viennent d'être heureusement retrouvés.

Celui qui trace ces lignes a déjà pu consulter une partie de ce greffe. Entre autres documents importants qu'il a pu lire, figurent le contrat de mariage de Charles Lesieur, sieur de la Pierre, avec Françoise de Lafond, en date du 11 octobre 1671, et celui de François Vanasse, avec Jeanne Fourrier, en date du 2 août 1671.

### Contrat de Charles Lesieur :

Par devant Jean Cusson, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, et témoins soussignés au traité et accord de mariage qui s'en suit, furent présents en leur personne : Charles Lesieur, Sr de la Pierre, habitant de ce lieu, fils de Julien Lesieur et de Catherine Le Sachée, natif de la paroisse d'Osville — Note : appelée maintenant Douville, — en Basse-Normandie, évêché de Coutances, d'une part ; et Madame Marie Boucher, veuve de feu Etienne de Lafond, vivant habitant du dit Cap. Entre lesquelles parties a été fait le traité et accord, promesses de mariage, en la forme et manière qui s'en suit ; c'est, à savoir, que la dite Dame Boucher avait et a promis bailler à mariage Françoise Lafond, sa fille aux présentes au dit Charles Lesieur, sieur de la Pierre, etc.

Et fait et passé en la maison de la dite Dame Boucher, après-midi, ce onzième octobre, mil six cent septante et un, sous le seing du sieur futur époux, la dite Lafond a déclaré ne savoir écrire et signer de ce enquis suivant l'ordonnance ; a fait sa marque, puis tous les parents et bons amis des dits futurs conjoints ci-après dénommés, savoir : du côté du dit Lesieur : Louis Beausolair, sieur de la Plante, et Angille Coutrier, sieur de la Censé ; et du côté de la dite Lafond, future épouse, Pierre Boucher, écuyer, sieur de Gros-Bois, et Demoiselle Jeanne Crevier, sa femme, Monsieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et Demoiselle Marie Boucher, sa femme, maître Jean Trottier et Geneviève Lafond, sa femme, Pierre Lafond, tous parents de la dite Lafond, future épouse, Urbain Beaudry, sieur de la Marche, et Dame Madeleine Boucher, sa femme, le sieur Jacques Lefebvre et Dame Marie Beaudry, sa femme, Guillaume Beaudry, Beaudry, le sieur Antoine Boulanger et Dame Jeanne Dodler, sa femme, maître Pierre Béchard, Dame Jeanne Hérou, veuve de feu Pierre Lefebvre, et Michel Lefebvre, Jeanne Beaudry, tous parents et amis des dits futurs conjoints — suivent les signatures, parmi lesquelles celle de Charles Lesieur, qui est très belle. — Cusson, notaire.

### Contrat de François Vanasse,

Par devant Jean Cusson, etc., furent présents en leur personne : François Vanasse, fils de Paul et de Barbe Monsej, ses père et mère, natif de la paroisse de St Maclou, en la ville de Rouen, province de Normandie, d'une part ; et Jeanne Fourrier, fille de Pierre et de Jeanne Cusson, ses père et mère, demeurant au Cap, et veuve de défunt Jean Baillon, d'autre part, etc.

Et fait et passé au dit Cap, en la maison du sieur Duplaisy, "capitaine du "Cartier," ce jourd'hui deux août mil six cent soixante et un et en présence des parents et amis des dits conjoints. Savoir, du côté du dit Vanasse, futur époux, Louis Cocy et le sieur Jean Lemoine et Dame Marie Madeleine de Chavigny, sa femme, Nicolas Caltreux et Françoise Vastal, sa femme et Jean Gupil en en personne ; et du côté de la dite Fourrier, le dit sieur Duplaisy et Dame Marie Crevier, sa femme, et le sieur Cimon P. Cusson, marchand, demeurant au dit Cap, tous soussignés et marqués, les dits conjoints ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce en quoi, suivant l'ordonnance. — Suivent les signatures. — Cusson, notaire.

Charles Lesieur est la souche de tous les Lesieur, Deslauriers, Duchêne, Lapierre, Coulombe. De son côté, François Vanasse est la souche de tous les Vanasse, Vertefeuille, Beauvais, Bastien. Ces deux familles sont encore très nombreuses dans le district de Trois-Rivières.

Charles Lesieur et François Vanasse, avaient, pour assister à leur contrat de mariage, la noblesse du temps, au Cap de la Madeleine et à Trois-Rivières.

Dans ce même greffe de Cusson doivent se trouver les contrats de mariage suivants : Robert Rivard, ancêtre de l'hon. juge L. O. Loranger ; de Jean Gélinas, ancêtre de M. Raphaël Bellemare ; de Mathieu Millette, ancêtre des Millette, branche d'Yamachiche. C'est assez dire que la découverte de M. Meilleur-Barthe lui mérite les plus vifs remerciements des amateurs de travaux généalogiques et d'histoire.